

PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
d'Aquitaine

Bordeaux, le - 3 DEC. 2012

Mission Connaissance et Évaluation

**Projet de dépôt de bouteille de gaz et de stockage de containers
citernes pleins - Société CD TRANS sur le territoire de la
commune de Bassens (33)**

Avis de l'autorité administrative de l'État
compétente en matière d'environnement
(article L122-1 et suivants du code de l'environnement)

Avis 2012- 143

Localisation du projet :	BASSENS (33)
Demandeur :	Chaussade Duboe Transport (CD TRANS)
Procédure principale :	Installation classée pour la protection de l'environnement
Autorité décisionnelle :	Préfet de Gironde
Date de saisine de l'autorité environnementale :	19/10/2012
Date de consultation de l'agence régionale de santé :	25/10/2012
Date de réception de la contribution du préfet de département :	19/10/2012
Date de réception de l'avis de l'agence régionale de santé :	20/11/2012

Principales caractéristiques du projet

CD Trans est une société de transport routier de marchandises dangereuses ou non, en citerne, vrac ou conditionnées. Les marchandises sont récupérées sur le site des clients et amenées aux points de livraison. Ainsi, aucune marchandise n'est amenée sur le site, hormis les bouteilles GPL stockées au dépôt prévu à cet effet.

Les activités actuellement exercées sur le site ont fait l'objet des récépissés de déclaration suivants :

- stockage de gaz inflammables liquéfiés en réservoirs manufacturés, pour une capacité de 46,5 tonnes, le 4 octobre 2007,
- installations de distribution de liquides inflammables, le 19 janvier 2011.

CD Trans envisage de proposer cette même prestation à d'autres clients et donc d'exploiter un second dépôt de gaz de 50 tonnes. Le site sera donc soumis à autorisation SEVESO seuil bas.

Le site est implanté sur la commune de Bassens, dans l'agglomération bordelaise. La commune se situe au nord-nord-est de Bordeaux, sur la rive droite de La Garonne. Elle fait partie de la communauté urbaine de Bordeaux.



Extrait étude d'impact – mars 2012

Conclusion de l'avis de l'autorité environnementale

Avis sur le caractère complet de l'étude d'impact et le caractère approprié des informations qu'elle contient.

D'une manière générale, l'étude d'impact est claire, concise. Elle est complète et comporte toutes les rubriques exigées par le code de l'environnement. Elle est proportionnée aux enjeux, qui relèvent essentiellement des rejets aqueux, non imputables au projet d'extension.

Avis sur la manière dont le projet prend en compte l'environnement

Le projet a bien identifié et pris en compte les enjeux environnementaux qui demeurent faibles. En effet, l'exploitant a démontré que le site Natura 2000 implanté à environ 500 mètres du projet n'est pas susceptible d'être impacté par l'extension envisagée.

La conception du projet et les mesures prises pour réduire les impacts sont appropriées au contexte et aux enjeux, notamment en ce qui concerne les rejets aqueux. Les conclusions du projet reprennent les conclusions de l'analyse des impacts sur l'environnement du projet.

Avis détaillé

I – Présentation du projet et son contexte

CD Trans est une société de transport routier de marchandises dangereuses ou non, en citerne, vrac ou conditionnées. Les marchandises sont récupérées sur le site des clients et amenées aux points de livraison. Ainsi, aucune marchandise n'est amenée sur le site, hormis les bouteilles GPL stockées au dépôt prévu à cet effet.

Les activités actuellement exercées sur le site ont fait l'objet des récépissés de déclaration suivants :

- stockage de gaz inflammables liquéfiés en réservoirs manufacturés, pour une capacité de 46,5 tonnes, le 4 octobre 2007,
- installations de distribution de liquides inflammables, le 19 janvier 2011.

CD Trans envisage de proposer cette même prestation à d'autres clients et donc d'exploiter un second dépôt de gaz de 50 tonnes. Le site sera donc soumis à autorisation SEVESO seuil bas.

Dans les années 1980, la société Chaussade, appartenant au groupe Ségonne, exploitait sur le site actuel de Bassens une société de transport de matières dangereuses (essentiellement des carburants). La société Chaussade possède également un site pratiquant la même activité sur Brive La Gaillarde.

En parallèle, la société Duboe, implantée sur Bègles, exploitait une société de transport de produits alimentaires.

CD Trans appartient donc au groupe Charles André, et possède un site à Bassens ainsi qu'un second à Brive.

Le site comprend les infrastructures suivantes :

- 2 bâtiments : l'un accueillant les bureaux et l'atelier carrosserie et l'autre accueillant l'atelier vidange-graissage-pneumatique,
- 2 bâtiments préfabriqués (bungalow) : l'un au dépôt GPL et l'autre à la zone container,
- 4 parkings: l'un pour la flotte de poids-lourds de la société, à l'arrière du site et les autres pour les véhicules légers à l'avant du site,
- 1 station de distribution de carburants,
- 2 aires de lavage,
- 1 dépôt de bouteilles de GPL,
- 1 bassin de régulation des eaux pluviales,
- 1 zone container où se trouvent les containers citernes vides,
- 1 zone d'exposition de la société Portakabin, fournisseur de construction modulaire.

A l'avenir, le site comprendra des containers citernes pleins au niveau de la zone prévue à cet effet, et un second dépôt de bouteilles de GPL à la place d'une partie du parking poids lourds.

Le site est implanté sur la commune de Bassens, dans l'agglomération bordelaise. La commune se situe au nord-nord-est de Bordeaux, sur la rive droite de La Garonne. Elle fait partie de la communauté urbaine de Bordeaux.

Le site est implanté dans un secteur industriel, à 375 m à l'est du centre de la commune. Il est entouré de :

- une zone d'habitation, implantée à 20 mètres des limites de propriété, à l'est (partie sud du site),
- une zone boisée à l'est,
- une entreprise d'agroalimentaire au sud,
- un entrepôt, à l'ouest,
- une centrale d'enrobé et un centre de contrôle technique des poids lourds au nord.

II – Analyse du caractère complet du dossier

L'étude d'impact comprend les chapitres exigés par le code de l'environnement, et couvre l'ensemble des thèmes requis.

III – Analyse de la qualité du contenu du rapport d'étude d'impact et du caractère approprié des informations qu'il contient

III.1 – Analyse du résumé non technique

Le résumé non technique aborde les éléments du dossier de manière synthétique.

III.2 – État initial et identification des enjeux environnementaux du territoire

Le dossier comporte notamment la présentation de l'hydrologie locale, des usages des eaux souterraines et de l'occupation des sols alentours.

Le site de CD Trans est implanté en zone inondable. La fréquence d'inondation dans cette zone est supérieure à 100 ans. Le secteur est situé en zone de sismicité 2 (faible). Il n'existe aucun captage d'alimentation en eau potable ou périmètre de protection autour de tels captages sur la commune de Bassens.

Articulation du projet avec les plans et programmes concernés

Par rapport au plan local d'urbanisme (PLU), les parcelles étudiées (33, 139, 279, 268, 281, 277, 269, 275, 271, 273 et 328) de la section AN du cadastre sont incluses dans une zone UE (activités économiques diversifiées) pour la partie nord et une zone UI (industries lourdes) pour la partie sud.

Par rapport aux différents plans et programmes, l'étude met en évidence de manière correcte la prise en compte des enjeux environnementaux et la compatibilité avec les installations exploitées.

III.3 – Analyse des effets du projet sur l'environnement

III.3.1 – Analyse des impacts

Par rapport aux enjeux, le dossier présente une analyse des impacts du projet sur les différentes composantes environnementales.

Il prend en compte les incidences directes, indirectes, cumulées, permanentes ou temporaires du projet sur l'environnement.

III.2.2 – Cas des espèces protégées /des sites Natura 2000

L'entreprise n'est pas directement implantée sur un site Natura 2000. Cependant, elle se situe à environ 500 m d'un site Natura 2000 référencé FR7200700 Garonne. Cette proximité confère donc une possibilité d'impact sur le milieu concernant :

La flore

La flore notable recensée dans la zone Natura 2000 FR7200700 est l'Angélique à fruits variables qui est une espèce en danger de disparition sur le territoire européen des États membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.

Les aménagements du site existaient antérieurement au dossier de demande d'autorisation visé par le présent rapport. L'extension de la capacité de stockage de gaz n'implique aucune construction complémentaire. De plus, en cas d'accident sur le site, les zones d'effets ne sont pas susceptibles d'atteindre la zone Natura 2000.

Enfin, les rejets aqueux sont de type séparatif avec, d'une part, un collecteur pour les eaux pluviales et d'autre part, pour les eaux vannes.

La faune

La faune notable recensée dans la zone Natura 2000 FR7200700 concerne neuf espèces de poissons.

La qualité du milieu récepteur n'est pas impactée par l'extension des installations. Les rejets aqueux de l'établissement n'augmenteront pas.

III.3 – Mesures pour supprimer, réduire et si possible compenser les incidences du projet

Au vu des impacts réels ou potentiels présentés, l'étude présente de manière correcte les mesures pour supprimer ou réduire les incidences du projet. Ces mesures sont cohérentes avec l'analyse de l'environnement et les effets potentiels du projet. Les principales mesures sont les suivantes.

En matière de consommation d'eau

L'alimentation en eau potable est équipée d'un disconnecteur.

En matière de rejet d'eaux pluviales

L'ensemble du site est imperméabilisé. L'ensemble des eaux pluviales du site est régulé via un bassin naturel d'un volume de 1329 m³ où la hauteur d'eau maximale est de 0,9 m, un second ouvrage de régulation enterré, un système de régulation-séparateur à hydrocarbures existant au niveau de l'accès au site.

En matière de rejet d'eaux usées sanitaires

Elles sont conduites vers le système d'assainissement autonome du site. Ce système est composé d'une cuve enterrée réceptionnant les eaux usées, d'une pompe de relevage renvoyant ces eaux vers une fosse toutes eaux débouchant sur un système de drainage.

En matière de rejet d'eaux de lavage

Le site intègre deux aires de lavage mitoyennes pour nettoyer l'extérieur des véhicules sur un sol bétonné. Elles sont toutes deux conçues en pointe de diamant avec un caniveau à grille collectrice au niveau duquel se trouve un système de décantation. Chacune des deux aires de lavage dispose de plus de son décanteur-séparateur à hydrocarbures. Ces eaux de lavage sont dirigées vers le système de régulation-séparateur à hydrocarbures existant au niveau de l'accès au site, d'où elles rejoignent le réseau communal des eaux pluviales qui se jette dans la Garonne.

En matière de rejets atmosphériques

Pour la chaudière, l'impact est minimisé du fait de l'utilisation de propane car la combustion de GPL est d'excellente qualité : pas de composé sulfureux, peu d'oxydes de carbone et peu d'oxydes d'azote, aucun résidu, pas d'imbrûlé, pas de poussière ni de cendre.

En matière de déchets

Les déchets générés sont stockés à l'intérieur du site dans des bennes et containers. Ils sont récupérés et valorisés par des filières agréées.

III.4 – Conditions de remise en état et usage futur du site

Au vu des impacts réels ou potentiels présentés, la remise en état, la proposition d'usage futur et les conditions de réalisation proposées sont présentées de manière correcte.

III.5 – Conclusion sur le caractère complet de l'étude d'impact et sur le caractère approprié des informations qu'elle contient

D'une manière générale, l'étude d'impact est claire, concise. Elle est complète et comporte toutes les rubriques exigées par le code de l'environnement. Elle est proportionnée aux enjeux, qui relèvent essentiellement des rejets aqueux, non imputables au projet d'extension.

IV – Analyse de la qualité de l'étude des dangers et du caractère approprié des informations qu'elle contient

IV.1 – Identification et caractérisation des potentiels de dangers

Les potentiels de dangers des installations sont identifiés et caractérisés.

IV.2 – Réduction des potentiels de dangers

L'exploitant a motivé les choix conduisant à limiter le risque d'incendie et d'explosion au niveau de l'établissement, en particulier sur des containers citernes pleins (vérification et contrôle des équipements de prévention et protection, procédures de sécurité, formation du personnel, mesures de protection en cas de sinistre).

IV.3 – Estimation des conséquences de la concrétisation des dangers

L'étude de dangers permet d'appréhender la vulnérabilité du territoire concerné par les installations dans la mesure où les enjeux sont correctement décrits.

L'estimation des conséquences de la concrétisation des dangers fait apparaître que deux scénarios sont susceptibles de générer des effets :

- une explosion de containers de citernes pleins : pour ce scénario les zones de surpression de 50 mbar dépassent des limites du site et impactent une zone boisée,
- un incendie sur les containers de citernes pleins : pour ce scénario les zones d'effets demeurent circonscrites aux limites de propriété.

IV.4 – Accidents et incidents survenus, accidentologie

Les événements pertinents relatifs à la sûreté de fonctionnement survenus sur le site et sur d'autres sites mettant en œuvre des installations, des substances et des procédés comparables ont été recensés.

IV.5 – Étude détaillée de réduction des risques

Une démarche itérative de réduction des risques à la source a été menée à bien. Pendant l'enquête administrative à venir, l'avis du Service Départemental d'Incendie et de Secours sera important pour apprécier la pertinence, d'un point de vue opérationnel, des mesures proposées par l'exploitant.

IV.6 – Quantification et hiérarchisation des différents scénarios en terme de gravité, de probabilité et de cinétique de développement en tenant en compte de l'efficacité des mesures de prévention et de protection

L'étude de dangers ainsi faite est conforme à l'arrêté ministériel du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées.

A ce titre, l'étude de dangers expose les phénomènes dangereux que les installations sont susceptibles de générer en présentant, pour chaque phénomène, les informations relatives aux classes de probabilité d'occurrence, aux distances d'effets, et au caractère lent ou rapide des phénomènes mentionnés.

IV.7 – Résumé non technique de l'étude de dangers – représentation cartographique

L'étude de dangers contient un résumé non technique de son contenu sous une forme didactique.

Les zones d'effets thermiques en cas d'incendie et de surpression en cas d'explosion sont présentées par une représentation graphique.

V – Prise en compte de l'environnement dans le projet

Le projet a bien identifié et pris en compte les enjeux environnementaux qui demeurent faibles. En effet, l'exploitant a démontré que le site Natura 2000 implanté à environ 500 mètres du projet n'est pas susceptible d'être impacté par l'extension envisagée.

La conception du projet et les mesures prises pour réduire les impacts sont appropriées au contexte et aux enjeux, notamment en ce qui concerne les rejets aqueux. Les conclusions du projet reprennent les conclusions de l'analyse des impacts sur l'environnement du projet.

Le Préfet de région,



Michel DELPUECH